

**Conseil d'établissement  
Séance du 29 novembre 2022**

Délibération n°7

**Portant approbation du bilan de l'utilisation de la CVEC en 2021-2022  
et de la programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2022-2023**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.841-5,*

*Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite de l'étudiant,*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*

*Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la fixation des conditions de paiement et de reversement aux établissements du produit de la « contribution de vie étudiante et de campus »,*

*Vu le décret du 19 mars 2019 et la circulaire du 21 mars 2019 relatifs aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution Vie étudiante et de campus,*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*

Considérant que la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de la vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants,

Considérant que la CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements,

Considérant que le produit de la CVEC pour l'année 2021-2022, dont la programmation avait fait l'objet d'une approbation du conseil d'établissement le 16 novembre 2021, s'élevait à 2 205 360 euros,

Considérant que le conseil d'établissement est compétent pour approuver le bilan et la programmation des actions financées par le produit de la CVEC,

Après en avoir délibéré le conseil d'établissement :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 15

Membres absents et non représentés : 12

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve le bilan de l'utilisation de la CVEC pour 2021-2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

Le conseil d'établissement approuve la programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2022-2023 telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 21 décembre 2022

Publiée le : 21 décembre 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

**Annexe délibération n°7 – Bilan de l'utilisation de la CVEC en 2021-2022 et programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2022-2023  
Conseil d'établissement du 29 novembre 2022**

**Bilan de la CVEC en 2021-2022**

Afin de programmer les orientations pour 2021-2022, la commission CVEC réunie le 10 novembre 2021 s'était basée sur une estimation de 1 455 360 € de recettes CVEC (24 000 étudiants x 60,64 €) auxquels s'ajoutaient 750 000 € de reports des recettes CVEC non dépensées des années précédentes. Au total, 2 205 360 € ont été répartis dans les axes suivants :

- Amélioration de la vie étudiante : 940 131 € (dont 710 K € en Invest.)
- Vie associative : 234 573 € (dont 180 000 € de FSDIE)
- Santé / bien-être : 362 426 €
- Solidarité / précarité : 76 308 €
- Qualité de service aux étudiants : 430 500 €
- Transition : 88 793 €
- Sport – nature : 72 629 €

Types d'actions réalisées en 2021 et 2022

**Amélioration de la vie étudiante**

- **Culture**

ACTIONS
Reconduction d'une médiatrice culturelle – cat B
Activités disponibles en ligne (concours de création artistique, concerts, projets vidéo, colloque, ...)
Élargissement des offres d'ateliers et d'activités pour les étudiants
Enregistrement par un prestataire des conférences-débats de l'Université ouverte
Financement de matériel pour de nouveaux ateliers et une meilleure valorisation des expressions artistiques
Doublement des postes des personnels techniques pour un meilleur accueil du public à la salle de spectacle « la 33 Tour »

- **Sport**

ACTIONS
Réfection des locaux du SUAPS et de sa salle de musculation

Reconduction d'un enseignant EPS (11 activités sportives proposées aux étudiants – Chênes et St Germain)
Compensation adhésions pratique sportive

### Vie associative

ACTIONS
Reconduction du fonds social et développement des initiatives étudiantes (FSDIE) : 49 projets étudiants financés
Reconduction d'un poste de chargé d'animation des maisons étudiantes cat B en cours de recrutement (Chênes, St Martin, Neuville)
Recrutement d'une assistante animation internationale cat C multi-campus depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Recrutement d'un ou d'une chargée d'animation vie de campus à CY TECH en cours

### Santé / bien-être

ACTIONS
Compensation de recette 5 € x 24 000 étudiants
Création de nouveaux guides santé en français et en anglais
Médecin à mi-temps en cours de recrutement (suite à démission)
Reconduction Parcours mieux-être en présentiel : Site des Chênes, Site de Saint-Martin, Site de Neuville
Reconduction de 3 psychologues à mi-temps multisites recrutés : Chênes, Saint-Martin, Neuville, Sarcelles, Argenteuil
Reconduction de prise en charge de consultations psychiatres
Diététicien (interventions)

### Solidarité et précarité

ACTIONS
Reconduction d'un fonds complémentaire d'aides sociales et d'aides aux équipements pédagogiques
Reconduction d'aides financières pour les apprentis

### Qualité de service aux étudiants

ACTIONS
Aménagement d'entre-lieux multiusage (Hall des Chênes, Mezzanine des Chênes 1 avec la Bibliothèque Universitaire, Hall de Saint-Martin, Hall de Neuville, Hall du Parc (CY Tech))

Déploiement ou renouvellement et nettoyage quotidien de 32 micro-ondes en accès libre aux étudiants (les chênes, St Martin, Gennevilliers, St Germain en-Laye, Hirsch, Neuville, Argenteuil), ce qui porte le parc total de CYU à plus de 63 micro-ondes répartis sur 9 sites à la charge du prestataire de ménage selon le dernier état des lieux réalisé par la Direction du Patrimoine Immobilier - DPI

Reconduction d'un chargé de communication à la direction vie de campus : communication renforcée auprès des composantes (RAC et secrétaires pédagogiques) ; création de comptes CY Camp'Us de promotion des actions et évènements vie de campus donnant une meilleure visibilité aux services ; digitalisation des supports de communication

### Synthèse des dépenses engagées par thématiques en novembre 2022 :

Intitulé	Montants
Amélioration de la vie étudiante	353 660 €
Vie associative	114 127 €
Santé	96 402 €
Culture	60 605 €
Sport	99 043 €
Aides solidaires et précarité	28 735 €
<b>TOTAL</b>	<b>752 572 €</b>

### Programmation de la CVEC en 2022-2023

Dans le cadre de la préparation du budget initial 2023, les prévisions 2022 ont été reconduites : 1 362 181 € de recettes prévisionnelles auxquels s'ajoutent 750 000 € de reprogrammation des recettes CVEC 2022 non dépensées dans l'attente de former en 2023 la prochaine commission CVEC avec les nouveaux membres élus ou nommés en novembre 2022. Au total, 2 112 181 € sont à répartir dans les champs d'action prévus par les textes cités en référence :

- Accompagnement de la vie étudiante : 196 216 €
- Vie associative : 205 000 € (dont 180 000 € de FSDIE)
- Santé bien-être : 322 426 € (dont 90 000 € compensation)
- Culture : 98 329 €
- Sport : 132 431 €
- Handicap : 15 000 €
- Aides solidaires et précarité : 114 481 €
- Investissement Vie de campus : 750 000 €
- Amélioration de la qualité de service : 278 298 €